



HAL
open science

Un crématorium près de chez soi? Profitabilité d'un service public devenu indispensable

Damien Bruneau

► **To cite this version:**

Damien Bruneau. Un crématorium près de chez soi? Profitabilité d'un service public devenu indispensable. Géographie et cultures, 2020, Spatialités et pratiques funéraires, 110, pp.159-175. 10.4000/gc.12377 . hal-03320244

HAL Id: hal-03320244

<https://hal.science/hal-03320244>

Submitted on 14 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UN CRÉMATORIUM PRÈS DE CHEZ SOI ? PROFITABILITÉ D'UN SERVICE PUBLIC DEVENU INDISPENSABLE

A crematorium near home? Profitability of a public service become essential

Damien BRUNEAU

Académie de Rennes

damien.bruneau@ac-rennes.fr

Résumé : La demande crématoriste est en plein essor en France métropolitaine. Depuis quelques années, les constructions de crématoriums se multiplient et de nombreux projets sont à venir. Cette pratique funéraire a longtemps été davantage démocratisée en ville et retardée dans les bastions ruraux du catholicisme. L'évolution des pratiques fait que le territoire français est de plus en plus couvert. Cependant, quelques déserts cinéraires persistent en raison notamment du niveau de peuplement. Les collectivités territoriales locales compétentes délèguent le plus souvent ce service public au profit de grands groupes funéraires, dominants sur ce marché spécifique et à haut potentiel. Les communes obtiennent en retour des redevances régulières et n'ont pas à investir des parties trop importantes de leurs maigres ressources. Pour les familles endeuillées, les critères pratiques de proximité ainsi que du coût variable de la crémation prédestinent largement leur choix de crématorium. La géographie de ces espaces funéraires est celle de périphéries urbaines, accessibles et comportant un environnement naturel agréable. Face à des grands équipements urbains souvent saturés, on assiste récemment à une profusion de petits crématoriums de proximité. Malgré une demande en progression régulière, des oppositions locales apparaissent contre ces installations : des problèmes de pollution, de circulation et de valeur immobilière sont mis en avant. Généralement, les concertations permettent d'éviter une discorde locale autour de la crémation.

Mots-clés : commune, crématorium, demande, désert, métropole, opposition, périphérie, proximité, rentabilité, service

Abstract: *Crematist demand is booming in metropolitan France. In recent years, crematorium construction has been increasing and many projects are coming up. This funerary practice has long been more democratized in cities and delayed in the rural bastions of Catholicism. The evolution of practices means that the French territory is less and less neglected, but some cinerary deserts persist because of the level of settlement. The competent local authorities usually delegate this public service to major funeral groups, dominant in this specific and high potential market. The municipalities receive regular royalties in return and do not have to invest too large parts of their scarce resources. For bereaved families, practical criteria of proximity as well as the variable cost of cremation largely predestine their choice of crematorium. The geography of these funerary spaces is that of urban peripheries accessible and with a pleasant natural environment. Faced with large urban facilities often saturated, here has recently been a profusion of small nearby crematoriums. Despite a steady increase in demand, local oppositions appear against these*

installations: problems of pollution, traffic and real estate value are put forward. Concertations generally avoid local discord around cremation.

Keywords: *crematorium, demand, desert, metropolis, municipalities, opposition, periphery, profitability, proximity, service*

Il existe en France un service public qui connaît un grand engouement depuis la fin des années 1990. Non seulement il n'y a jamais eu aucune fermeture d'un établissement délivrant ce service au public sans qu'un autre n'ouvre dans le voisinage pour compenser, mais cette activité peut même être perçue comme rentable. De plus, le succès est tel que ce service public n'est plus cantonné aux grandes métropoles : il se répand de plus en plus dans les agglomérations de taille moyenne voire dans des petites villes comme récemment Saint-Thégonnec Loc-Eguiner dans le Finistère (Santamaria, 2012, p. 17 ; Édouard, 2012, p. 37). Ce service public, dont la création et l'exploitation est une des compétences des collectivités territoriales locales depuis 1904, est la crémation ou incinération, technique funéraire qui consiste à brûler et à réduire en cendres grâce à un four le corps d'un être humain décédé. Le crématorium, espace obligé de cette pratique funéraire, peut ainsi fonctionner en régie publique directe ou en régie intéressée à travers une procédure de délégation de service public au profit d'une entreprise privée, cas le plus courant.

La collecte des données sur les crématoriums a été permise par l'exploitation des sites Internet d'associations et de fédérations crématisistes (taux de crémation par région, sentiment de désert cinéraire...). Les sites des entreprises funéraires ont aussi été utiles en ce qui concerne le niveau d'équipement des crématoriums. Pour sa part, l'étude de la presse quotidienne régionale a permis le recensement des ouvertures et reconstructions de crématoriums, de la concurrence entre les sites ainsi que les phénomènes de saturation. Par le fait, elle relaie assidument les enjeux concernant la population locale. Ces données croisées permettent de suggérer des hypothèses et de conforter les analyses tout en s'appuyant sur la thèse de Catherine Muller sur la crémation (2003).

7 en 1975, 43 en 1990, 111 en 2003, 153 en 2011 selon l'INSEE : on peut aujourd'hui dénombrer 186 crématoriums en fonctionnement en France métropolitaine. De plus, il est prévu que 10 autres crématoriums soient inaugurés d'ici la fin de l'année 2020. Cette rapide diffusion complexifie l'étude géographique de ces crématoriums car cette liste évolue très régulièrement : de nombreux projets ont existé sans toujours aboutir, les évolutions techniques rapides rendent vite obsolètes les équipements et ce marché cinéraire suscite une profusion d'intervenants publics et privés. Pour interpréter efficacement leur organisation géographique, il faut tenir compte de la diver-

sité des crématoriums, notamment en termes de capacités d'incinération : en fonction du nombre de fours (généralement 1 ou 2), leur activité peut être inférieure à 100 crémations par an par exemple à Ajain dans la Creuse, site ouvert en 2017, mais aussi atteindre 6500 en 2018 pour le Père Lachaise qualifié à sa création d'« usine » (Michaud Nérard, 2010, p. 117). Au-delà des ouvertures et des capacités techniques, la proportion grandissante des crémations en France, en moyenne de 37 % en 2017 d'après la Fédération Française de Crémation (FFC), crée parfois des phénomènes de saturation ainsi que des délais d'attente. Par conséquent, des rénovations et des agrandissements deviennent urgents.

Toutefois, il n'existe pas encore en France aujourd'hui de schéma d'organisation des crématoriums, même si des projets de loi l'ont proposé à l'échelon régional. Autrement dit, les collectivités territoriales locales, compétentes pour la gestion de la crémation n'ont pas obligation de mettre en adéquation ~~les besoins avec les équipements nécessaires~~, ce qui permettrait de mieux répartir les établissements sur le territoire. De fait, l'absence de réglementation au niveau géographique peut entraîner localement un suréquipement ou au contraire un sous-équipement, tous les deux préjudiciables pour les populations. Dès lors, comment les crématoriums par leur localisation et leur activité tentent-ils de répondre à la très forte demande nationale de crémation ? En quoi la géographie de cette offre est-elle soumise à d'importantes contraintes économiques, sociales et environnementales ?

À l'évidence, on assiste à une couverture de plus en plus efficace des populations et du territoire national par les crématoriums mais aussi à une multiplicité d'acteurs en raison des opportunités économiques de cette activité cinéraire. À la fois concurrents et complémentaires à l'échelle régionale, l'implantation spécifique des crématoriums peut susciter localement des débats voire des oppositions.

LA FIN DES DÉSERTS DE LA CRÉMATION ?

Dès la fin du XIX^e siècle, des associations crématisistes ont milité pour l'ouverture de crématoriums en France. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, les établissements pionniers s'implantent dans les principales agglomérations (dans le cimetière parisien du Père Lachaise, à Reims, Marseille, Lyon et Strasbourg) qui font de ce type de funérailles une pratique originellement très urbaine (Faure, 2007, p. 186). Puis, pendant un demi-siècle, aucun autre crématorium n'ouvre en France, l'interdiction formelle par l'Église catholique jusqu'en 1963 pesant lourd dans les pratiques funéraires (Baudry, 2006, p. 193). Ces espaces funéraires se développent à nouveau depuis les années 1970 et de plus en plus rapidement. À l'échelle infranationale, le nombre de crématoriums correspond globalement au taux de crémation

(figure 1) : les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand-Est, les plus crématoristes de France, accueillent respectivement 14 et 19 crématoriums. Au contraire, la Corse et la Normandie n'en disposent que 2 et 9 chacune avec un taux de crémation inférieur à 30 % en 2013 d'après le groupe funéraire OGF. Au-delà des disparités dans la superficie des régions et des densités de population, le Nord-Est de la France se distingue par des taux de crémation supérieurs à 60 % notamment en Moselle selon un chef d'agence Pompes Funèbres Générales (PFG) du secteur cité dans *Le Républicain Lorrain* du 23 juillet 2015 : ce département en dispose de 6. La forte culture protestante et le niveau d'urbanisation éclairent cette spécificité (Dumont, 2016, p. 3). En revanche, si un fort taux de crémation peut expliquer un nombre important de crématoriums, un faible taux suffit-il à comprendre l'absence d'équipements de ce type ? Il faut aussi considérer que le manque d'offre détourne les populations de la crémation et qu'*a contrario* le développement de cette offre entraîne un essor rapide de cette pratique funéraire. Ce phénomène s'observait en Corse : sans crématorium jusqu'en 2013, il fallait transférer les corps sur le continent – avec le coût que cela représente – ce qui expliquait un taux de crémation alors inférieur à 20 % (Monti, 2013). De même, jusqu'à l'ouverture du crématorium d'Ajain en 2017 – le seul dans le département de la Creuse –, l'inhumation était souvent choisie par défaut (Donzé, 2017). De fait, la multiplication des crématoriums suscite de plus en plus de crémations.

Le développement continu de cette pratique funéraire provoque aussi de multiples rénovations et agrandissements des crématoriums existants ainsi que de nombreux projets de nouveaux sites, actions qui doivent toutes être validées par les préfets. Au moins une trentaine de crématoriums ont connu une rénovation importante et/ou un agrandissement depuis l'an 2000. Évidemment, certains sites étaient anciens et un renouvellement devenait urgent notamment pour les fours devenus obsolètes. La rançon du succès touche d'autres établissements : par exemple, le crématorium d'Angoulême ouvert en 1995, déjà réorganisé en 2012, a dû s'agrandir en 2018 (Simon, 2017). Celui de Nantes, créé en 1988, a connu des rénovations en 2000, 2009 et 2016. Les locaux de crématoriums récents comme ceux d'Orchies (2015) ou de Tulle (2017) ont été conçus avec la possibilité d'installer un deuxième four pour anticiper une forte demande. Un four pouvant réaliser jusqu'à 1200 crémations par an cela correspond à un doublement des capacités. Ainsi, cette densification de l'activité se ressent particulièrement dans les aires urbaines métropolitaines, ce qui est confirmé par les nouveaux crématoriums prévus pour 2019-2020 (figure 1) : à Saint-Jean-de-Boiseau qui fait partie de Nantes Métropole, à Loire-Authion qui participe à Angers Loire Métropole, au Petit-Quevilly dans la banlieue de Rouen ou à la Porte de la Villette dans le 19^e arrondissement de Paris, projeté pour 2024.

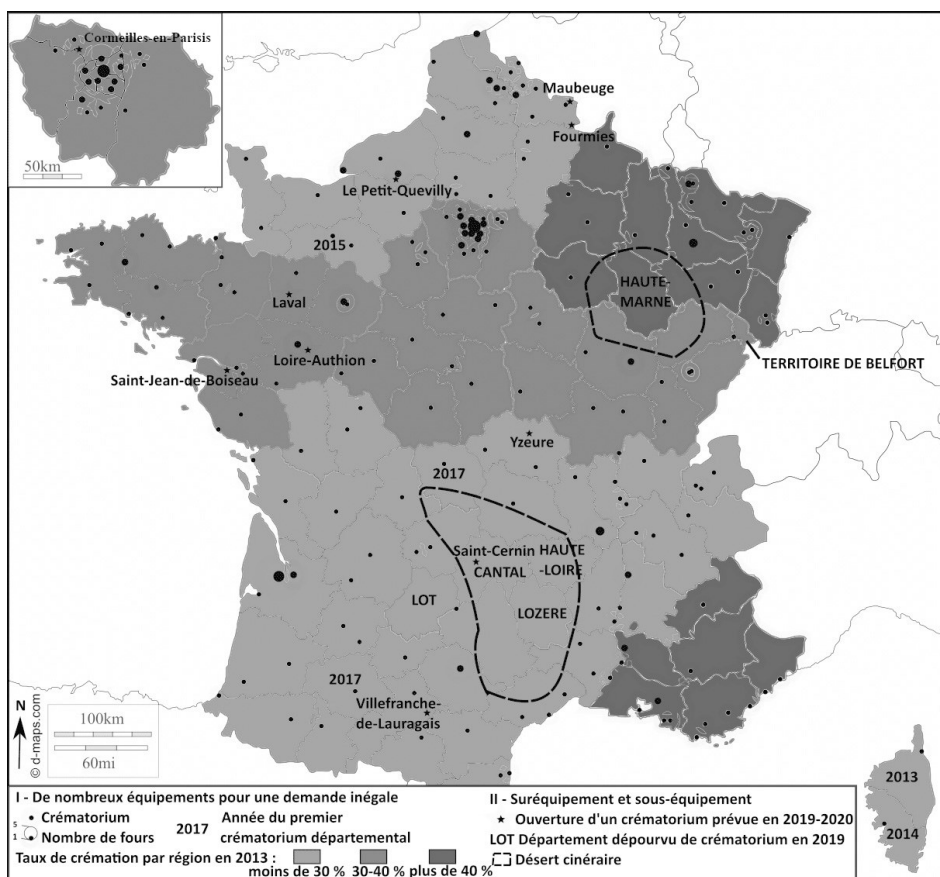


Figure 1 – Un maillage encore inégal du territoire français par les crématoriums

Le maillage du territoire par ces établissements funéraires particuliers néglige de moins en moins d'espaces grâce à l'émergence récente de petits crématoriums de proximité qui évitent de longs trajets et/ou réduisent les délais d'attente démesurés (Armanet, 2009, p. 37). Ces réalisations aboutissent après une très longue période d'études de faisabilité et d'indécision sur la future localisation : les crématisistes attendaient l'équipement cinéraire d'Ajain, de Bastia ou de Maubeuge depuis plus de 10 ans (Waroux, 2019). C'est une question d'équité pour un service public destiné à toute la population française qui ne doit pas se retrouver dans un désert de la crémation. Par conséquent, certains départements ruraux qui n'étaient toujours pas pourvus de crématoriums le sont devenus dernièrement comme la Haute-Corse (2013), la Corse-du-Sud (2014), l'Orne (2015), la Creuse et le Gers (2017) ainsi que le Cantal qui le sera en 2020. Il s'agit d'établissements avec un seul four crématoire et donc une activité envisagée assez réduite (moins de 500 crémations par an). Véritables projets départementaux, ils se veulent à taille

humaine dans des espaces de l'hyper-ruralité où la crémation est encore peu démocratisée. Pour l'instant, seuls le Cantal, la Haute-Loire, le Lot, la Lozère, la Haute-Marne et le Territoire de Belfort restent non couverts (figure 1) : leur faible peuplement (moins de 250 000 habitants) rend complexe leur équipement surtout quand un crématorium se situe à proximité relative dans un département voisin. Dans ces zones noires de la crémation – et des services publics en général (Taulelle, 2012, p. 7) – les divers acteurs concernés s'interrogent en particulier sur la rentabilité de la construction et de la gestion d'un équipement cinéraire.

LIBERTÉ DE CHOIX ET RÉALITÉS ÉCONOMIQUES CONTRAIGNANTES

En France, la forte croissance du taux de crémation suscite à la fois des tentatives de réponses organisationnelles par les collectivités territoriales locales mais aussi l'intérêt grandissant des entreprises funéraires pour ce marché considéré par certaines comme florissant. Sur les 186 crématoriums actuellement en activité, les 3/4 des équipements cinéraires de France métropolitaine fonctionnent sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) : après un appel d'offres, une entreprise privée s'est vue concéder la construction, la gestion et la maintenance d'un crématorium, généralement pour une vingtaine d'années. Cette délégation est contractuelle : elle prévoit en retour de verser à la collectivité territoriale locale une redevance et une taxe funéraire annuelles en fonction du nombre de crémations, habituellement plusieurs dizaines de milliers d'euros. Au-delà des pompes funèbres locales, deux firmes funéraires dominent ce secteur où d'importants bénéfices peuvent être réalisés : la moitié de ces crématoriums privés appartiennent directement ou indirectement au groupe OGF qui a racheté en 2016 un de ses concurrents (Atrium) et détient PFG alors qu'un tiers font partie de la Société des Crématoriums de France (SCF), filiale du groupe FUNECAP. Le choix de la DSP s'explique en particulier par la fourniture quasiment clefs en main des projets par les (grandes) entreprises funéraires : du financement aux redevances annuelles promises à la collectivité délégatrice en passant par le geste architectural, l'édification, l'exploitation et l'entretien. Le plus souvent, la collectivité n'a plus qu'à fournir le terrain.

De fait, seule une vingtaine de crématoriums est exploitée sous la forme d'une régie ou bien d'une quasi-régie (Société Publique Locale, Société d'Économie Mixte), au-delà du service rendu à la population seul l'équilibre financier compte dans ces structures publiques. Selon les cas, il peut y avoir un transfert des compétences funéraires depuis la commune vers un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ou un pôle métropolitain. En 2010, une Union du Pôle Funéraire Public (UPFP) s'est mise en place, elle cherche à rassembler ces acteurs autour d'engagements sur la

qualité et la maîtrise des tarifs afin de maintenir une certaine équité¹. Ce choix d'un service véritablement public est souvent justifié par une volonté d'indépendance vis-à-vis des grands groupes funéraires, geste souvent médiatisé par la présence de conseillers départementaux et/ou régionaux lors des annonces à la presse ou des inaugurations, or cette option complique le financement. Même une métropole comme Saint-Étienne a dû obtenir le soutien des 3 autres collectivités voisines (Loire Forez, Forez-Est, Marches du Velay-Rochebaron) pour valider son projet de rénovation-extension en 2018. Les collectivités territoriales locales recourent en grande partie à des emprunts étant donné leurs fréquents problèmes budgétaires mais aussi et surtout du coût de ces équipements.

En effet, les frais de construction d'un crématorium peuvent s'échelonner de moins d'un million d'euros pour Allasac en Corrèze (2003) à 30 millions d'euros pour celui prévu Porte de la Villette à Paris en 2024 (Gréco, 2019). Hormis ces extrêmes, la plupart des crématoriums coûtent moins de 10 millions d'euros, le ou les fours cinéraires occupant le premier poste de ce budget en raison de normes de plus en plus exigeantes et de technologies de pointe. Les travaux ultérieurs nécessitent aussi des montants importants : en 2019, la mise aux normes retardée du crématorium d'Hautmont dans le Nord s'élève à 500 000 euros (Pedrero, 2018) alors que la rénovation de celui du Père Lachaise est estimée à 10 millions d'euros. Pour amortir ces investissements, il est nécessaire que l'activité tarifée de l'établissement cinéraire soit satisfaisante : dès lors, des études de marché sont réalisées en amont pour jauger qu'elle serait le seuil de rentabilité en se basant sur un bassin de population à couvrir (fréquemment autour de 150-200 000 habitants) et un nombre suffisant de crémations par an (500 selon un gestionnaire cité dans le journal *La Dépêche* du 9 novembre 2011). La justice spatiale est aussi mise en cause quand l'agglomération équipée du seul crématorium des environs supporte seule les frais d'un équipement qui rend service à l'ensemble du département. Un autre critère pour rendre viable économiquement ces structures est celui du coût de la crémation pour les familles². Autant le choix du cimetière reste règlementé par l'autorisation du maire, autant celui du crématorium est totalement libre : à l'évidence, « les variations du prix d'accès aux différents équipements funéraires peuvent constituer une barrière voire un attrait pour certains transferts post-mortem » (Schmitz, 1999, p. 158). La Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France a ainsi souligné en 2017 que l'étude d'opportunité réalisée pour le crématorium d'Hénin-

¹ Le site Internet du crématorium du Pôle Funéraire Public de l'Albigeois met ainsi en avant « une approche plus éthique que le secteur du funéraire privé » (consulté en juin 2019).

² D'après les sites de comparaison de pompes funèbres, les prix d'une crémation adulte vont du simple au triple, de 310 euros au Havre à plus de 1 000 euros à Ajaccio.

Beaumont, finalement inauguré en 2018, avait été quelque peu ambitieuse notamment sur le potentiel de crémation (CRC Hauts-de-France, 2017, p. 31). Elle met en avant la proche concurrence du crématorium de Lens, certes aux tarifs nettement inférieurs, mais continuellement saturé.

CRÉMATORIUM DES VILLES, CRÉMATORIUM DES CHAMPS

De fait, une crémation à 2 vitesses semble se dégager : d'une part, les récents petits crématoriums des départements ruraux qui vont avoir besoin de temps pour trouver leur public ainsi que leur rentabilité et, d'autre part, les grands crématoriums urbains. Les crématoriums « ruraux » peuvent susciter de l'inquiétude sur l'équilibre financier à atteindre car ils disposent plutôt de faibles capacités c'est-à-dire 300 à 500 crémations par an (Saint-Paul, 2011). Cela étant, le développement de ces petits établissements de proximité devrait faciliter le transfert d'une inhumation subie – en raison de l'éloignement (1 à 2 heures de route et plus de 50 kilomètres du crématorium le plus proche) – vers une crémation désormais choisie (Donzé, 2017). Cette proximité peut être temporairement remise en cause : en raison de travaux au crématorium de Capdenac-Gare dans l'Aveyron en 2015, certaines familles ont dû rejoindre des sites deux fois plus éloignés. Elles sont libres de choisir le crématorium or, dans les déserts cinéraires, ce sont les critères pratiques et pragmatiques des pompes funèbres en charge des funérailles qui priment (durée des déplacements, qualité des services, habitudes...).

Quant à elles, les métropoles disposent de « véritables nécropoles qui concentrent en un même lieu cimetière, crématorium et chambres funéraires » (Bernard, 2009, p. 100). Ces sites sont très souvent saturés de demande et de ce fait nécessitent de longs délais d'attente (figure 2). Dans une aire urbaine métropolitaine, le gain de place apporté par la crémation face à l'inhumation peut être encouragé par les autorités publiques (Hintermeyer, 2013). La saturation sert alors à justifier l'ouverture d'un nouveau crématorium ou l'installation d'un four supplémentaire. Cet engorgement croissant devient très problématique quand il doit faire face à des fermetures de crématorium courtes (maintenance d'un four), longues (rénovation lourde avec installation d'un nouveau four davantage aux normes ou de locaux agrandis et plus accueillants) voire totales (un nouveau site va ouvrir à proximité). Le maintien de la continuité de l'activité devient alors un enjeu crucial. En effet, en cas de désorganisation, les délais d'attente ne sont pas extensibles indéfiniment : la loi impose une crémation dans les 6 jours après le décès. En cas de saturation des crématoriums, le préfet peut exceptionnellement prolonger ce délai. Non seulement cette attente dans un moment de deuil est loin d'être agréable mais, de plus, conserver longtemps un corps au funérarium a un coût non négligeable. En période d'épidémie – comme celle très particulière du covid-19 en 2020 –, ce douloureux moment peut être rallongé en raison

des risques sanitaires majeurs à manipuler un défunt voire reporté sine die si le crématorium doit fermer exceptionnellement au public, tout en restant actif. Quand généralement 3-4 jours suffisent, le délai peut atteindre 10 à 12 jours pour certains crématoriums urbains saturés. Pour remédier à cette rupture de continuité, un système de tuilage peut se mettre en place : à Albi en 2014 et à Rouen en 2017, le four obsolète mais toujours en action n'a été détruit que lorsque les deux nouveaux ont été certifiés. Cette méthode est peut-être plus facilement réalisable dans les métropoles car elles polarisent davantage de capacités de crémation. De plus, quand un crématorium est techniquement dépassé et doit totalement fermer, un autre ouvre immédiatement sur place ou dans son environnement immédiat (figure 2). Un crématorium peut également être momentanément saturé en raison du report de crémations prévues initialement dans d'autres sites fermés ponctuellement pour une mise aux normes : cela a été le cas pour celui d'Orchies subvenant aux besoins de ceux de Roost-Warendin et Beuvrages dans les Hauts-de-France (Scherag, 2018).

Par conséquent, le réseau de crématoriums permet, selon les situations, un maillage complémentaire ou concurrentiel du territoire. En 2018, l'inauguration du site de Beaucaire dans le Gard, commune voisine d'Arles dans les Bouches-du-Rhône, permet de combler un blanc dans le maillage cinéraire de la région mais aussi d'éviter de surcharger des crématoriums plus éloignés comme ceux de Nîmes, Orange ou Avignon (figure 2). De même, l'ouverture la même année d'un tel équipement à Biganos permet à la fois de couvrir la population du bassin d'Arcachon et du Nord des Landes mais aussi de soulager les sites saturés de la métropole bordelaise. Quant aux départements de la Drôme et de l'Ardèche, ils formaient un désert cinéraire jusqu'en 2011 avec un seul crématorium à Valence. Depuis, ce dernier a été reconstruit en plus grand (2018) et 3 nouveaux équipements ont été inaugurés de 2011 à 2015 dans la partie méridionale de ce territoire. Une complémentarité bienvenue qui peut devenir une concurrence néfaste pour l'équilibre financier : le cas est symptomatique en Île-de-France. Selon une synthèse de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR, Blancot, 2016, p. 5), la répartition de l'activité y est très inégale : certains crématoriums sont saturés (Les Mureaux, Le Père Lachaise, Saint-Ouen-l'Aumône) alors que d'autres connaissent une baisse du nombre de crémations (Les Ulis, Valenton, ou Villetaneuse). Autant l'ouverture du crématorium de Tremblay-en-France en Seine-Saint-Denis en 2017 est perçue comme une forme de suréquipement face à ceux voisins et sous-utilisés de Montfermeil et Villetaneuse, autant l'implantation d'un site à Corneilles-en-Parisis en 2020 devait soulager d'autres équipements cinéraires (Saint-Ouen-l'Aumône, Les Mureaux, Nanterre) et permettre de « répartir le travail » (Longuet, 2017). « Espérance » malheureusement confirmée par la pandémie du covid-19 : alors que d'autres crématoriums en construction à travers la France ont vu leur

ouverture repoussée en raison des circonstances (comme à Laval), celui de Cormeilles-en-Parisis est entré en service en mars 2020, sur demande du sous-préfet, un mois plus tôt que prévu afin de faire face à la saturation des structures existantes et à l'allongement des délais d'attente (Chaffotte, 2020). De plus, la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France a insisté sur le manque de rentabilité du crématorium d'Arcueil, sur l'impact des projets parisiens *intramuros* et sur l'absence d'un schéma régional d'implantations (CRC Île-de-France, 2017, p. 73). À cela vient se rajouter la difficile répartition des compétences funéraires avec la Métropole du Grand Paris. Malgré la forte tendance à la crémation, les multiples projets de crématoriums sont loin d'être tous couronnés de succès.

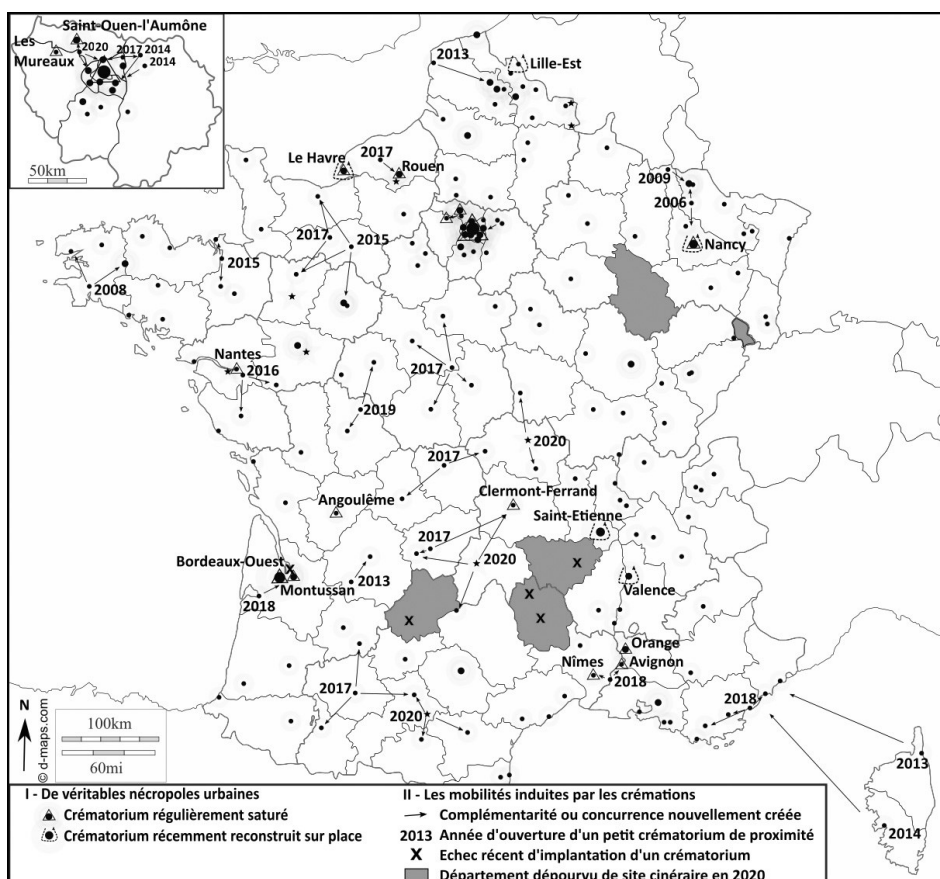


Figure 2 – Une concurrence exacerbée entre métropoles saturées et déserts cinéraires à équiper

UNE ZIZANIE CRÉMATISTE À L'ÉCHELLE LOCALE ?

Le site choisi pour l'installation d'un crématorium essaie de répondre à un cahier de charges assez précis : proximité d'un foyer de population, terrain disponible, accessibilité, espace funéraire préexistant, environnement calme... Dès lors, la plupart des crématoriums sont implantés dans une trame urbaine : un tiers des 186 crématoriums français se situent en banlieue d'une (grande) ville quand moins d'une vingtaine se localisent en centre-ville ou dans le péricentre et une trentaine en 1^{re} ou 2^e couronne de l'aire urbaine métropolitaine. Les crématoriums créés au XX^e siècle sont davantage situés au cœur de l'agglomération (péricentre ou quartiers périphériques) alors que les plus récents ont été installés plus loin des habitations dans des zones aux portes de la ville comme pour celui de Vern-sur-Seiche, près de Rennes (figure 3). Il faut aussi tenir compte des 18 sites cinéraires d'Ile-de-France souvent noyés dans l'agglomération parisienne. Les implantations choisies favorisent l'environnement immédiat de villes (sous-)préfecturales (environ une centaine). Il ressort que cette fonction funéraire majeure vient s'ajouter aux autres fonctions urbaines métropolitaines. La localisation dans une zone (d'activités, commerciale, industrielle, logistique, etc.) périphérique prédomine largement. Significativement, le site du Petit-Quevilly ouvrira en 2020 sur une ancienne friche industrielle. La localisation dans une zone peut ainsi faciliter la reconstruction sur place des crématoriums saturés. Un crématorium récent nécessite des terrains disponibles – pour les espaces techniques et les parkings mais aussi les salons de cérémonie, les « jardins du souvenir », les columbariums³ – et ceux-ci se trouvent en périphérie souvent coincés entre des voies de communication qui ne sont pas toujours adaptées à l'activité funéraire (voie ferrée, aéroport...). Pourtant, la présence de crématoriums à proximité immédiate d'une rocade urbaine et/ou d'une route d'importance (départementale, nationale, autoroute) est systématique. L'accessibilité au crématorium est essentielle même si la discrétion reste de mise : il ne s'agit pas d'une locomotive commerciale qui doit être visible dès l'entrée de la ville, à proximité immédiate de la route mais d'un équipement public plutôt en retrait. Terrains disponibles et accessibilité sont aussi les critères de positionnement de nombreux cimetières qui jouxtent ou englobent les crématoriums pour un tiers d'entre eux. La formation de ces nécropoles funéraires modernes ne va sans poser de problèmes aux urbanistes : « hormis les cimetières encore intégrés au tissu urbain ancien, les nouveaux cimetières se développent en périphérie, comme le stipule la loi française actuellement en vigueur » (Destemberg et Moulet, 2007, p. 89). Enfin, l'environnement immédiat du crématorium est attenti-

³ Ces espaces funéraires spécifiques, qui vont de pair avec le développement de la crémation, participent nécessairement au renouvellement des pratiques du deuil (Hanus, 2004 ; Clavandier, 2008).

vement sélectionné : les espaces forestiers, aquatiques ou sportifs ainsi que les hauteurs d'une ville sont privilégiées. Cet ensemble de données typologiques peut comporter des contradictions par rapport au cahier des charges d'un futur exploitant : la proximité d'un cimetière ancien sous-entend celle d'habitations et donc des difficultés d'accès. Dès lors, les derniers crématoriums plus grands et avec parkings implantés à la limite entre ville et campagne peuvent être finalement rattrapés par l'urbanisation et voir leur écrin de verdure être fortement réduit.



Figure 3 – Le crématorium de Vern-sur-Seiche

Photographie : D. Bruneau, 2019

Inauguré en 2008, ce site a été rénové en 2017 pour 2 millions d'euros. Appartenant à la métropole rennaise, cette commune est située dans la deuxième couronne de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, au sud-est, à proximité de l'axe Rennes-Angers. Non visible clairement depuis la route, ce site cinéraire est implanté dans le bois de Soeuvres dans un parc d'activités. Par son travail en particulier sur la pierre et le bois, la structure de ce crématorium (la « cheminée » est à peine visible en arrière-plan) a été récompensée par un prix spécial : d'après leurs concepteurs (*Ouest France*, 27 septembre 2013), il n'est pas fréquent que l'objet d'un concours d'architecture soit un tel équipement public mais ils semblent avoir réussi à créer une ambiance idéale pour ce type de lieu (Savary, 2016, p. 66).

De plus, habiter près d'un crématorium suscite parfois des inquiétudes : pollution, circulation, valeur immobilière... Comme pour d'autres équipements, une mobilisation de type *Not In My BackYard* (NIMBY) conteste régulièrement la création d'un crématorium ou son agrandissement. Par exemple, la controverse autour de celui de Saint-Jean-de-Boiseau près de Nantes a été particulièrement véhémente (Barbara, 2015, p. 41). Pour sa part,

le projet à Biganos pour desservir le bassin d'Arcachon a été longtemps retardé par des collectifs d'opposants locaux : l'emplacement prévu semblait accumuler les « nuisances » atmosphériques (usine de cellulose et centrale de biomasse). Les riverains s'appuyaient aussi sur la loi Littoral pour contester l'établissement, finalement inauguré en 2018 dans une autre zone de la commune (Béziat, 2019). Cette peur des rejets par un site cinéraire a été largement battue en brèche par un arrêté de 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère qui prévoit la mise aux normes des équipements pour 2018 au plus tard. Certains exploitants ont retardé au maximum ce lourd investissement (près de 10 % du coût de construction, soit plusieurs centaines de milliers d'euros) au risque de la fermeture comme à Hautmont dans le Nord. En conséquence, les gérants communiquent amplement auprès des riverains sur les normes et la modernité technique de leurs installations qui n'occasionneraient qu'une faible pollution, souvent comparée à celle des automobiles. Les études d'impact menées par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les enquêtes publiques avant validation par la préfecture amènent occasionnellement la formation d'un comité local d'éthique pour vérifier l'application de ces normes et les certifications. Par ailleurs, le projet de crématorium Porte de la Villette suscite de vives réactions : d'après les élus des communes d'Aubervilliers et de Pantin, il conforterait « les banlieues populaires de l'Est parisien comme premiers territoires d'accueil des équipements générateurs de nuisances » (Albert, 2018). Entre autres, ils anticipent un afflux de véhicules dans un espace régulièrement saturé par la pollution automobile. Quand cela est possible, ces problèmes de déplacement sont réglés par l'installation du crématorium dans une zone périphérique dont l'accès évite généralement le cœur de la ville. De plus, les communes voisines d'un crématorium peuvent avoir l'impression de subir les nuisances de l'installation sans profiter de la manne financière qu'elle entraîne, les taxes étant reversées à la collectivité délégatrice. Il s'agit d'un des points de discorde à Sainte-Eulalie en Gironde (Dusseau, 2018).

Si actuellement certains départements ruraux (Haute-Loire, Lot, Lozère...) ne disposent toujours pas d'équipements cinéraires, la difficile concertation entre choix d'un lieu et adhésion de la population riveraine est à remarquer. Pourtant, ces échecs sont durement ressentis localement, en particulier par les élus, qui voient dans ces crématoriums un intérêt territorial et départemental, les familles endeuillées n'ayant plus à se rendre hors du département (Saint-Paul, 2011). Les élus insistent beaucoup sur la visibilité qu'un équipement de ce type apporterait à leur commune mais aussi sur l'apport financier qu'il permettrait. Malgré l'ancienneté du projet en Haute-Loire depuis les années 1980, l'éloignement de tout crématorium concurrent (Saint-Étienne est à 80 kilomètres), l'appui de la Région et d'élus médiatiques, une consul-

tation citoyenne s'est opposée au choix du site de Saint-Hostien en juin 2019 (Suc, 2019). L'agglomération du Puy-en-Velay va continuer à chercher un lieu approprié or il semble que certains espaces vont encore pour, au moins quelque temps, demeurer à l'écart d'un service public de proximité en pleine croissance et rester des déserts cinéraires (figure 2).

CONCLUSION

En définitive, l'implantation et la densification des crématoriums en France métropolitaine sont à mettre directement en relation avec la géographie des sentiments crématisés de la population. Cette pratique funéraire, précoce dans les grandes villes, s'est longtemps heurtée aux traditions religieuses dans les zones rurales. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire français est couvert même si les espaces de faible densité sont aussi des déserts cinéraires. Les enjeux économiques de ce marché funéraire spécifique en pleine croissance ont des conséquences sur la gestion de ce service public par les collectivités territoriales locales qui, le plus souvent, délèguent cette activité aux grands groupes funéraires. Les hésitations sont de courte durée pour ces dernières étant donné les lourds investissements et l'attrait de rentrées budgétaires régulières liés à la construction et à l'exploitation de crématoriums. Quant aux familles endeuillées, au-delà des désirs profonds de chacun, il semble que ce soient les questions pratiques et financières qui orientent le choix de tel ou tel crématorium. L'isolement géographique et les délais parfois trop longs dans les grands crématoriums urbains ont permis l'émergence de petits crématoriums de proximité. L'impression de légitimité d'une nouvelle offre qui permet de combler les attentes en remplissant un cahier de charges précis (« zone de chalandise », temps de trajet, accessibilité, architecture et environnement immédiat peaufinés...) fait occasionnellement face à des oppositions. Les quelques échecs ne doivent pas effacer les efforts réguliers de concertation afin d'éviter une discorde locale autour de la crémation.

La répartition des crématoriums en France ne répondant à aucun schéma national ou régional, des implantations heureuses par leur complémentarité ne compensent pas une compétition, risquée pour l'équilibre financier, dans certaines parties du territoire. Les efforts de coopération transfrontalière entre les crématoriums de la région lilloise et leurs homologues belges pour mutualiser les achats et la maintenance des équipements grâce à un soutien de l'Union européenne tout en tenant compte des parcours de vie sont à souligner (Ketelair, 2008). Le fait que certains crématoriums voient leur bassin de population se recouper et donc réduire le potentiel de chacun n'a pas empêché le développement d'un service public de proximité dont le succès ne doit pas grand-chose à une régulation étatique centralisée. Il n'existe toujours pas de carte cinéraire équivalente aux cartes scolaires ou au réseau de maternités mais les zones délaissées restent les mêmes. L'éventuel

manque de compétitivité d'un crématorium peut peser sur des finances locales déjà fragiles : un exploitant, ayant fait miroiter d'importantes redevances à la commune délégatrice, peut être mis en difficultés par le dimensionnement du crématorium et sa politique tarifaire. Un équipement désaffecté se trouverait alors à la charge de la commune. Comme dans d'autres secteurs, les municipalités doivent rester vigilantes lors de la négociation des conditions tarifaires de la DSP pour rester équitable vis-à-vis des populations ainsi que lors des prolongations de contrat obtenues par les groupes funéraires pour rentabiliser les rénovations et les mises aux normes. Enfin, ce problème de rentabilité et la diversité des acteurs de la crémation (entreprises, collectivités territoriales locales, préfetures...) ne doivent cependant pas devenir un obstacle au bon fonctionnement des crématoriums lors des pics de mortalité épidémiques (à l'instar du covid-19), hivernaux ou bien caniculaires, amenés à se généraliser.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERT Laurence, 2018, « À Paris, les questions funéraires créent la polémique », *Les Échos*.
- ARMANET-MULLER Catherine, 2009, « Être incinéré et après ? Le rapport des crématisés à la sépulture », in Guy Di Méo (dir.), *Les espaces de la mort*, Bordeaux, Cahiers ADES, 130 p.
- BARBARA Arthur, 2015, *Memento post mortem : le besoin d'un deuxième crématorium à Nantes*, mémoire de recherche, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, 110 p.
- BAUDRY Patrick, 1999, *La place des morts, enjeux et rites*, Paris, Armand-Colin, 206 p.
- BERNARD Julien, 2009, « Les lieux de travail des pompes funèbres. Approche pragmatique des espaces de la mort dans la société française contemporaine », in Guy Di Méo (dir.), *Les espaces de la mort*, Bordeaux, Cahiers ADES, 130 p.
- BÉZIAT Bruno, 2019, « Biganos : le troisième crématorium de Gironde a été inauguré », *Sud-Ouest*.
- BLANCOT Christiane (dir.), 2016, *Espaces funéraires du Grand Paris. L'évolution des cimetières, des crématoriums et de la démographie*, Atelier Parisien de l'Urbanisme.
- CHAFFOTTE Thibault, 2020, « Le nouveau crématorium de Cormeilles-en-Parisis avance son ouverture », *Le Parisien*.
- CLAVANDIER Gaëlle, 2008, « Le droit contre les usages : la crémation, destination et statut des cendres », *Quaderni*, n° 67, p. 107-124.
- CLAVANDIER Gaëlle, MICHAUD-NÉRARD François (dir.), 2019, *Les cimetières : que vont-ils devenir ?*, Paris, Hermann, 280 p.
- CRC Hauts-de-France, 2017, *Rapport d'observations définitives et ses réponses. Commune d'Hénin-Beaumont*, 38 p.

- CRC Île-de-France, 2017, *Rapport d'observations définitives et ses réponses. Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne*, 144 p.
- DESTEMBERG Antoine, MOULET Benjamin, 2007, « La mort. Mythes, rites et mémoire », *Hypothèses*, vol. 1, n° 10, p. 81-91.
- DONZÉ Éric, 2017, « Ce qu'il faut savoir sur le crématorium qui ouvrira en Creuse cet été », *Le Populaire*.
- DUMONT Gérard-François, 2016, « Régions urbaines, régions rurales », *Population & Avenir*, vol. 3, n° 728.
- DUSSEAU Thomas, 2018, « Ambarès et Sainte-Eulalie (33) : ils manifestent contre le crématorium », *Sud-Ouest*.
- ÉDOUARD, Jean-Charles, 2012, « La place de la petite ville dans la recherche géographique en France. De la simple monographie au territoire témoin », *Annales de géographie*, n° 683, p. 25-42.
- FAURE Pierre, 2007, « Le choix de la crémation ? », *Études*, vol. 2, n° 406, p. 185-196.
- GRÉCO Bertrand, 2019, « Voici à quoi ressemblera le deuxième crématorium de Paris, prévu pour 2024 », *Le Journal du Dimanche*.
- HANUS Michel, 2004, « Face à la mort, des ritualités nouvelles », *Laennec*, vol. 4, n° 52, p. 32-42.
- HINTERMEYER Pascal, 2013, « Diffusion de la crémation et maîtrise de la thanatomorphose », *Corps*, vol. 1, n° 11, p. 107-116.
- KETELAIR Cédric, 2008, « Les Flamands incinérés chez nous... », *La Libre Belgique*.
- LONGUET Jérémie, 2017, « Corneilles-en-Parisis : le crématorium prévu pour la rentrée 2018 », *Le Parisien*.
- MICHAUD-NÉRARD François, 2010, « La mort et le deuil, évolutions récentes », *Études sur la mort*, vol. 1, n° 137, p. 117-126.
- MONTI Yann, 2013, « Le premier crématorium de Corse est installé à Bastia », *Nice-Matin*.
- MULLER Catherine, 2013, *Du lieu au non-lieu, la sépulture des personnes incinérées : contribution à une géographie de la crémation*, thèse de 2003, Université Lille 1, 1010 p.
- PÉDRERO Maxime, 2018, « Hautmont. La survie du crématorium assurée pour les vingt ans à venir », *La Voix du Nord*.
- SAINT-PAUL Bernard-Hugues, 2011, « Cahors. Crématorium : projet à l'étude début 2012 », *La Dépêche*.
- SANTAMARIA Frédéric, 2012, « Les villes moyennes françaises et leur rôle en matière d'aménagement du territoire. Vers de nouvelles perspectives ? », *Noroi*, n° 223, p. 13-30.
- SAVARY Lou, 2016, *Le crématorium, les ambiances face à la mort*, mémoire de recherche, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, 121 p.

SCHERAG Karin, 2018, « Environnement Comment des normes anti-pollution ont saturé le crématorium d'Orchies », *La Voix du Nord*.

SCHMITZ Serge, 1999. « Les transferts post-mortem : réinterprétation symbolique du lieu d'enterrement dans un contexte de mobilité des populations », *Espaces et Sociétés*, n° 99, p. 143-158.

SIMON Lénaëlle, 2017, « Crématorium d'Angoulême saturé : bientôt un second four », *La Charente Libre*.

SUC Philippe, 2019, « Le crématorium à Saint-Hostien : c'est non, tranchent les habitants ! », *L'éveil de la Haute-Loire*.

TAULELLE François, 2012, « Ce que nous avons vu en matière de services publics dans les quatre pays de l'étude. Le délaissement du territoire », *Sciences de la société*, n° 86, p. 5-13.

WAROUX Nathalie, 2019, « Maubeuge. Le nouveau crématorium devrait être en fonction au premier semestre 2020 », *La Voix du Nord*.